

**COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX – VARILHES**  
**du mercredi 5 juin 2019 à 18 heures 30**

Par suite d'une convocation en date du 29 mai 2019, les membres composant le conseil de la Communauté d'agglomération Pays Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Roger SICRE.

**PRESENTS** : Mmes, Ms

Roger SICRE (LOUBENS), Norbert MELER (FOIX), Jean-François MANAUD (COS), Joseph PUIGMAL (CRAMPAGNA), Francis AUTHIE (FOIX), Pierre VILLE (GANAC), Florence ROUCH (FOIX), Michel AUDINOS (SOULA), Thomas FROMENTIN (FOIX), José RAMOS (MONTGAILHARD), Monique GONZALES (FOIX), Francis LAGUERRE (PRAYOLS), vice-présidents,

Serge PALACIOS (PRADIERES), Jean-François SPRIET (VIRA), MARCEROU Yves (GUDAS), Jean-Paul FERRE (VERNAJOU), Jean-Louis PUJOL (ST MARTIN DE CARALP), Jean-Pierre VILLENEUVE (BURRET), Didier CALVET (LOUBIERES), Michel TARTIE (ST PAUL DE JARRAT), Martine ESTEBAN (VARILHES), membres du bureau,

Michel ROUCH (ARABAUX), André EYCHENNE (ARTIX), Serge DERRAMOND (BAULOU), Paul CAYROL (BENAC), Paul CAILLABA (BRASSAC), Danielle CARRIERE (CAZAUX), René-Bernard AUTHIE (CELLES), Raymond FIS (COUSSA), Jacques MORELL (DALOU), Paul HOYER (FERRIERES), Jean-Paul ALBA, Marine BORDES, Elisabeth CLAIN, Jean-Michel DRAMARD, Jean-François GAVELLE, Jacques GOMES, Dominique SUBRA (FOIX), Jean-Claude SERRES (L'HERM), Michel CARRIERE (MONTEGUT PLANTAUREL), Pascal ARZENS (MONTGAILHARD), , Alain FOURNIE (RIEUX DE PELLEPORT), Jean-Pierre MIROUZE (ST BAUZEIL), Daniel BESNARD (ST FELIX DE RIEUTORT), Jacques DEJEAN, Christine PAVELAK-BOURLIER (ST JEAN DE VERGES), Jean-Noël COLIN (ST PIERRE DE RIVIERE), André RUFFAT (SEGURA), Alain GARNIER (SERRES SUR ARGET), Nadine DANDINE, René RESCANIERES (VARILHES), Alban ALOZY (VENTENAC), Josiane BOUDEAUD, Lionel OLIVIER (VERNIOLLE),

**EXCUSES ET REPRESENTES** : Mmes, Ms

Patrick EYCHENNE (VARILHES), vice-président, procuration à Martine ESTEBAN  
Catherine BARBARIA (RIEUX DE PELLEPORT), vice-présidente, procuration à Alain FOURNIE  
Alain NAVARRO (FOIX), procuration à Elisabeth CLAIN  
André PECHIN (FOIX), procuration à Florence ROUCH  
Sylvie DARS (LE BOSCH), procuration à Paul CAYROL  
Colette LAGARDE-AUTHIE (MALLEON) procuration à Jacques MORELL  
Nathalie MAURY (ST PAUL DE JARRAT), procuration à Michel TARTIE  
Marie-Claude BENALET (VARILHES), procuration à René RESCANIERES

**EXCUSES** : Mme, M

Numen MUÑOZ(VERNIOLLE),

**ABSENTS** : Mmes, Ms

Alain NAUDI (CALZAN), Mina ACHARY (FOIX), Pascale CANAL (FOIX), Marie-Noëlle SAMARCQ (FOIX), Pascal LETARD (MONTOLIEU) Nathalie AUTHIE (VERNIOLLE),

Le président présente Christelle COCQUEBERT, nouvellement chargée des assemblées et des affaires juridiques.

Il rend également hommage à Martine DE COCK, sa collaboratrice depuis 1982, qui part en retraite à la fin du mois.

Le président évoque l'absence de Fabrice FOUERT, directeur des services techniques, porté disparu depuis le 20 mai dernier.

Monsieur Thomas FROMENTIN a été élu Secrétaire de séance.

-----

A 18 heures 30, la séance est ouverte.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente et des délibérations s'y rapportant, Monsieur le président informe des délibérations prises par le bureau dans ses séances des 24 avril et 15 mai 2019, et des décisions prises par le président.

## DELIBERATIONS ADOPTEES

### 1 – Finances / budget annexe résidence autonomie 2019 – décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur le Président

Le conseil communautaire a adopté le budget primitif 2019 du budget annexe de la résidence autonomie, par délibération n° 2018/119 du 29 octobre 2018.

Le compte administratif 2018 du budget annexe de la résidence autonomie a également été validé par délibération du conseil communautaire n° 2019/004 du 27 février 2019.

Il convient de reprendre l'excédent d'investissement de 2018 pour un montant de 45.099,86 € et donc de prévoir, pour la seule section d'investissement, l'inscription de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes tel qu'il suit :

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
R	001	001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	45 099,86 €
R	10	10222	FCTVA	0,00 €	6 900,14 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00 €</b>	<b>52 000,00 €</b>

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
D	21	2188	Autres immobilisations corporelles	52 000,00 €	0,00 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>52 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Il est proposé :

**1 : D'APPROUVER** les inscriptions de crédits présentées ci-avant.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### 2 – Finances / transfert de parcelles du budget principal au budget annexe « zones d'activités économiques »

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est rappelé aux membres de l'assemblée communautaire que la Communauté de communes du Pays de Foix avait acquis des terrains et réalisé des études sur-ceux-ci en vue de l'aménagement de la zone d'activité économique Joulieu 2.

Les opérations d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités économiques sont de plein droit assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée, il est donc fait obligation aux collectivités locales et à leurs établissements publics de tenir une comptabilité dédiée afin d'assurer la comptabilité des stocks de terrains.

Pour ce faire, un budget annexe « zones d'activités économiques » retraçant les opérations d'aménagement et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activités économiques en cours de commercialisation et gérées par la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes a été créé.

Pour permettre de valoriser le stock exact de chacune des zones d'activités économiques, il convient de transférer sur le budget annexe « zones d'activités économiques » les parcelles,

études, travaux qui ont été comptabilisés sur le budget principal de la Communauté de communes du Pays de Foix.

Les dépenses et recettes recensées sur le budget principal de la Communauté de communes du Pays de Foix sont les suivantes :

Ex.	Pièce	Objet	Dépenses TTC	Recettes TTC
2007	B12- M406	Parcelles C612 et C614 – Acquisition M. BOVIO	36 757,00 €	0,00 €
2007	B24- M939	Parcelles C612 et C614 – frais de mutation	1 073,49 €	0,00 €
Sous-total parcelles C612 et C614 (52 a 51 ca)			37 830,49 €	0,00 €
2009	B5- M147	Parcelle C 1128 – Acquisition M. GOUZE	49 497,00 €	0,00 €
2009	B17- M632	Parcelle C 1128 – Frais de mutation	1 339,77 €	0,00 €
Sous-total parcelle C 1128 (70a 71 ca)			50 836,77 €	0,00 €
2011	B8- M251	Parcelle C 621 – Acquisition M. MONIE	8 224,00 €	0,00 €
2011	B26- M975	Parcelle C 621 – Frais de mutation	706,76 €	0,00 €
Sous-total parcelle C 621 (10 a 28 ca)			8 930,76 €	0,00 €
2012	B12- M463	Parcelles C 1170, C 1172 et C 1167 – acquisition ESTEBE	57 827,00 €	0,00 €
2012	B61- M2421	Parcelles C 1170, C 1172 et C 1167 – frais de mutation	1 792,33 €	0,00 €
Sous total parcelles C 1170, C 1172 et C 1167 (82 a 61 ca)			59 619,33 €	0,00 €
2013	B50- 1481	Parcelles C25, C 1106, C 1109, C 1111 et C 1112 – acquisition TALEC	155 000,00 €	0,00 €
2013	B35- 1045	Parcelles C25, C 1106, C 1109, C 1111 et C 1112 – Frais de mutation	9 831,37 €	0,00 €
2017	B127/T3 564	Cession parcelle C 1262 – SDE 09	0,00 €	12 660,00 €
Sous-total parcelles C 25, C 1106, C 1109, C 1111 et C 1112 (1 ha 17 a 3 ca – 12 a 66 ca = 1 ha 4 a 37 ca)			164 831,37 €	12 660,00 €
<b>TOTAL FONCIER (3 ha 20 a 48 ca)</b>			<b>322 048,72 €</b>	<b>12 660,00 €</b>
Ex.	Pièce	Objet	Dépenses TTC	Recettes TTC
2007	B12- M416	Géomètre	1 175,85 €	0,00 €
2010	B13- M415	Géomètre	1 122,15 €	0,00 €
2016	B30- 1296	Géomètre	1 043,04 €	0,00 €
2016	B102- 4363	Géomètre	3 540,00 €	0,00 €
<b>TOTAL FRAIS DE GEOMETRE</b>			<b>6 881,04 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>328 929,76 €</b>	<b>12 660,00 €</b>

Les frais nets supportés par le budget principal (acquisitions, frais de mutation, frais de géomètre déduction faite des cessions) s'élèvent à 316.269,76 €.

Ces transferts généreront des écritures comptables avec un mandat au compte 6015 sur le budget annexe « zones d'activités économiques » et un titre au compte 775 du budget principal de la Communauté d'agglomération d'un montant de la charge nette, soit

316.269,76 € ; ils interviendront hors champ de la taxe sur la valeur ajoutée. Il y aura lieu de prévoir la sortie des biens ainsi transférés de l'inventaire.

Il est proposé :

- 1 : **D'AUTORISER** le transfert des parcelles sises sur l'emprise de la future zone d'activité Joulieu 2 sur le budget annexe « zones d'activités économiques » pour un montant de 316.269,76 € qui correspond au coût supporté par le budget principal ;
- 2 : **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents afférents à cette opération de transfert et notamment les écritures comptables s'y attachant ;
- 3 : **DE DIRE** que les crédits sont prévus aux budgets principal et annexe « zones d'activités économiques » pour 2019 ;
- 4 : **DE DIRE** que les biens transférés seront retirés de l'inventaire du budget principal.

**Adopté à l'unanimité**

### 3 - Finances / attribution de subventions 2019 aux associations

Rapporteur : José RAMOS

Depuis le début de l'année 2019 des demandes de subventions émanant des diverses associations et/ou organismes œuvrant dans le cadre intercommunal ont été reçues.

Dans le cadre de l'enveloppe globale prévisionnelle inscrite lors du vote du budget primitif 2019, en section de fonctionnement, la réserve effectuée permet de répondre en tout ou partie, à ces demandes de subventions.

Il est rappelé qu'en parallèle, d'autres mécanismes participent à aider les associations : parmi eux, la mise à disposition à titre gracieux des salles de sports et des minibus dont les coûts de fonctionnement sont assumés par le budget de l'intercommunalité.

En ce qui concerne les associations du 3<sup>ème</sup> âge, il est octroyé 3€ par adhérent.

Dominique SUBRA précise que la Limonaderie mène le projet « te souviens-tu de notre ville », d'autres partenaires, avec l'objectif de lutter contre l'isolement social des personnes âgées, et participe à la vie citoyenne.

Roger SICRE précise que l'AUAT conduit le programme local de l'habitat (PLH) pour le compte de l'agglomération, ce qui explique le montant de la subvention.

Il est proposé :

- 1 : **DE VALIDER** l'état des subventions d'un montant de 117.493 € tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- 2 : **D'AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant n° 3 à intervenir avec l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (aua/T) reconduisant la convention cadre du 9 novembre 2017 ;
- 3 : **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal de l'exercice.

**Adopté à l'unanimité**

### 4 - Mobilités / navette urbaine de Foix - délégation de service public : rapport annuel 2018

Rapporteur : Francis AUTHIE

La commune de Foix a notifié le 11 août 2015 le contrat de délégation de service public des transports urbains « navette urbaine » au transporteur CAP Pays Cathare sis 133 chemin du sang de Serp à Toulouse, pour une durée de 3 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été créée la Communauté d'agglomération Pays Foix - Varilhes issue de la fusion entre la Communauté de communes du Pays de Foix et la Communauté de communes du Canton de Varilhes, exerçant entre autres, de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence d'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421 du même code.

Elle s'est substituée de plein droit, pour l'exercice de la compétence des transports urbains « navette urbaine », à la commune de Foix, dans toutes ses délibérations et tous ses actes. Un avenant a été signé le 3 mai 2017 avec le transporteur prenant acte du transfert de cette délégation de service public à la Communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes.

Les articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le délégataire transmette chaque année à l'autorité délégante, un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte rendu technique et financier.

Ledit rapport émanant du délégataire est joint à la présente délibération et la délibération ne constitue donc qu'une communication du rapport annuel et non une validation de celui-ci par le conseil communautaire.

Francis AUTHIE présente le rapport aux membres du conseil communautaire, mettant en avant les éléments principaux, notamment en termes de dessertes, de fréquentation, de qualité de service et de finances.

Thomas FROMENTIN estime qu'il aurait été préférable que l'enquête de satisfaction ne porte pas que sur les usagers : il en résulte un prisme déformant ne reflétant pas les avis des usagers potentiels (et donc pouvant permettre d'aborder d'éventuelles modifications). Quant aux points de vente, pourquoi ne pas envisager à l'avenir un achat par smartphone, en sus des points de vente en bureau de tabac ?

Roger SICRE indique qu'une étude mobilité est en cours à l'échelle du syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège. A partir de l'automne, les attentes réelles seront affinées, de même que les coûts générés et les recettes éventuelles si le versement transport (taxe appliquée aux employeurs de plus de 11 salariés) est instaurée. Il serait prématuré de chercher des solutions sans disposer de ces éléments.

Il est proposé :

**Article unique : DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2018 présenté par le transporteur CAP Pays Cathare Transdev Occitanie, délégataire du service public des transports urbains « navette urbaine ».

-----

## **5- Habitat / aires d'accueil des gens du voyage de Varilhes et Arabaux - délégation de service public : rapports annuels 2018**

Rapporteur : Joseph PUIGMAL

La communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes a confié, par délégation de service public, à la société Vago, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Varilhes et de Foix, dont le terme était fixé au 21 mai 2018.

Le conseil communautaire, par délibération n°2017/210 du 13 décembre 2017, a approuvé le principe de poursuivre l'exercice de la compétence sur une nouvelle délégation de service public englobant la gestion des deux aires d'accueil des gens du voyage.

Par délibération n°2018/043 du 2 mai 2018, il a attribué la nouvelle délégation de service public des deux aires d'accueil des gens du voyage à la société SG2A L'Hacienda à compter du 22 mai 2018.

Par délibérations n°2018/053 et n°2018/054 du 13 juin 2018, le bureau communautaire a approuvé les nouveaux tarifs et le règlement intérieur des deux aires d'accueil.

Les articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le délégataire transmette chaque année à l'autorité délégante, un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte rendu technique et financier.

Les deux aires d'accueil ont été gérées par la société VAGO du 1<sup>er</sup> janvier au 21 mai 2018, et par la société SG2A L'Hacienda du 22 mai au 31 décembre 2018.

Lesdits rapports émanant des deux délégués sont joints à la présente délibération et la délibération ne constitue donc qu'une communication des bilans annuels et non une validation de ceux-ci par le conseil communautaire.

Joseph PUIGMAL présente les rapports aux membres du conseil communautaire, mettant en avant les éléments principaux, notamment en termes de dessertes, de fréquentation, de qualité de service et de finances.

Il est proposé :

**Article unique : DE PRENDRE ACTE** des rapports 2018 réalisés par la Société Vago, délégué sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 21 mai 2018, et des bilans 2018 réalisés par la société SG2A L'Hacienda, délégué depuis le 22 mai 2018.

-----

## **6 - Habitat / prise de participation dans la société coopérative d'intérêt collectif « Un toit pour tous » et désignation d'un représentant**

Rapporteur : Monsieur le Président

Le conseil d'administration de la société coopérative de production (SCOP) d'HLM « Un toit pour tous » (société créée le 27 mars 1956 sous statut de société coopérative d'HLM, transformée en SCOP le 30 octobre 1998, et immatriculée au RCS de Foix sous le n°1956 B 8), a décidé le 20 février 2019, de faire évoluer la forme juridique de la structure, en la transformant en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

La modernisation et le renforcement de la gouvernance du projet collectif permettront à la société de redynamiser la production de logements en accession sociale en faveur des ménages modestes.

Pour ce faire, le président de la SCOP a invité la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, à devenir sociétaire de la coopérative, à intégrer le collège des collectivités locales et à acquérir 10 actions au prix nominal de 16 euros.

La SCOP d'HLM, lors de son conseil d'administration du 23 mai 2019 a intégré la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes en qualité de sociétaire sous réserve de l'achat de parts sociales.

Il est donné lecture du projet des statuts de la SCIC qui seront proposés pour adoption à l'assemblée générale extraordinaire de transformation de la SCOP en SCIC, devant se réunir au plus tard le 28 juin 2019.

Il est précisé que cette transformation en SCIC permet d'intégrer un plus grand nombre de partenaires (collèges salariés, utilisateurs, partenaires collectivités publiques, cohésion et développement avec les banques notamment) et donc d'accroître les marges de manœuvre.

Michel CARRIERE est proposé, ce qui permettrait à un représentant du milieu rural de siéger, puisque les villes de Foix et de Ferrières seront, ainsi que la communauté d'agglomération.

Jacques GOMES s'interroge quant à l'intérêt que représente pour les ménages modestes le passage de la SCOP en SCIC.

Le président indique qu'entre autres choses, cela permettra d'écartier le danger d'une absorption par d'autres structures, et donc de perdurer au niveau du département.

*Arrivée de Jean-Louis PUJOL (SAINT-MARTIN-DE-CARALP)*

Marine BORDES appuie sur le fait que le passage en SCIC permet de faire entrer les usagers dans le fonctionnement de la structure.

Le président explique que cette forme juridique facilite les partenariats financiers et un accompagnement plus poussé des collectivités.

Jean-Paul ALBA explique qu'Un toit pour tous a voulu relancer son activité. De par la loi ELAN, qui impose une concentration des structures en deçà de 12.000 logements, la structure qui disposait de capitaux risquait de les voir absorber et d'autres territoires en bénéficier, alors qu'elle désire en faire profiter les Ariégeois. Le passage en SCIC éloigne donc ce danger.

Il est proposé :

- 1 : **D'APPROUVER** le principe d'intégrer le collège des collectivités locales et d'adhérer au capital de la coopérative et de la future SCIC ;
- 2 : **DE DESIGNER** un(e) représentant(e) de la Communauté d'agglomération au sein de la future assemblée générale de la SCIC ;
- 3 : **D'AUTORISER** le président à signer le bulletin de souscription pour l'achat de 10 parts sociales au prix nominal de 16 euros ;
- 4 : **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**Jean-Paul ALBA ne participe pas au vote**

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **7 – Aménagement / convention opérationnelle sur une durée de huit ans entre la commune de Saint-Paul de Jarrat, l'Établissement public foncier d'Occitanie et la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes**

Rapporteur : Francis AUTHIE

L'établissement public foncier (EPF) d'Occitanie a été créé par décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 et modifié par décret n°2017-836 du 5 mai 2017.

Par délibérations n°2017/189 du conseil communautaire du 8 novembre 2017 le président a été autorisé à signer :

- la convention opérationnelle entre la commune de Varilhes, l'EPF d'Occitanie et la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes ;
- la convention opérationnelle entre la commune de Foix, l'EPF d'Occitanie et la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes ;

Par délibération n°2018/136 du conseil communautaire du 12 décembre 2018 :

- l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la commune de Foix, l'EPF d'Occitanie et la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes.

Par délibération n°2019/018 du conseil communautaire du 27 février :

- le protocole de partenariat avec l'EPF d'Occitanie ;

Par délibération n°2019/044 du conseil communautaire du 10 avril 2019 :

- la convention opérationnelle entre la commune de Saint-Jean-de-Verges, l'EPF d'Occitanie et la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes.

Le budget prévisionnel du projet porté par la commune de Saint-Paul de Jarrat, de requalification et de reconfiguration de bâtiments vacants et dégradés dans le centre bourg pour créer des logements, dont des logements locatifs, s'établit à 150.000 euros sur la durée de la convention (8 ans).

La commune de Saint-Paul de Jarrat s'engage à inscrire à son budget le montant nécessaire à l'acquisition des biens portés par l'EPF d'Occitanie, l'année précédant leur cession à son profit.

Il est proposé :

- 1 : **D'APPROUVER** le projet de convention opérationnelle entre la commune de Saint-Paul de Jarrat, l'EPF d'Occitanie et la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes ;
- 2 : **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention et tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- 3 : **DE DONNER** tout pouvoir au président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention opérationnelle.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **8 - Politique de la ville / rapport annuel 2018 et bilan du conseil citoyen 2018**

Rapporteur : Norbert MELER

Le contrat de ville 2015-2020 Foix - centre ancien a été signé le 11 septembre 2015.

Le troisième alinéa de l'article L.1111-2 et l'article L.1811.2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, des actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Le conseil municipal de la commune de Foix a pris acte du rapport annuel 2018 de la politique de la ville et du bilan d'activité 2018 du conseil citoyen.

Le rapport est présenté aux membres du conseil communautaire.

Ce rapport s'articule autour de 3 axes principaux :

- Economie : l'objectif est le développement du commerce et de l'artisanat sur le quartier prioritaire. On notera que dans le centre historique, il existe moins de 11% de locaux commerciaux vacants (le taux étant à ce stade incompressible), et que les services à la population sont conservés (Pôle emploi, le centre de gestion restent à Foix, et l'université se développe).
- Environnement sociétal : de nombreuses initiatives ont vu le jour, dont le pôle jeunesse collaboratif, et des actions de protection de la nature.
- Urbanisme : un domaine qui a connu du retard du fait des nombreuses exigences administratives, mais des projets comme la rénovation des façades, l'agrandissement du parking de la vigne (+400 m<sup>2</sup>) vont émerger.

Le Conseil citoyen suscite également beaucoup d'enthousiasme.

Il est proposé :

**Article unique : D'APPROUVER** le rapport annuel 2018 de la politique de la ville et le bilan d'activité 2018 du conseil citoyen.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **9 - Politique de la ville / approbation et signature de la convention pluriannuelle 2019-2024 du projet de renouvellement urbain de Foix centre ancien, cofinancé par l'agence nationale de renouvellement urbain**

Rapporteur : Norbert MELER

Le contrat de ville 2015-2020 Foix - centre ancien a été signé le 11 septembre 2015.

Le protocole de préfiguration de renouvellement urbain Foix - Centre ancien, a été signé le 23 mars 2016.

L'avenant au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU a été validé par délibération du conseil communautaire n° 2018/005 du 7 mars 2018.

Le projet de renouvellement urbain et la convention pluriannuelle ont été pré-validés par délibération du conseil communautaire n° 2018/097 du 19 septembre 2018.

Le projet de renouvellement urbain d'intérêt régional s'inscrit dans le cadre du contrat de ville, il permettra de redynamiser le centre ancien de Foix, d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, et donc de renforcer son attractivité résidentielle et économique.

Afin de mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain, une convention pluriannuelle doit être élaborée pour une durée de 6 ans. Le projet de convention pluriannuelle transmis en décembre 2018 à la préfète de l'Ariège, déléguée territoriale de l'ANRU, nécessitait quelques ajustements à la marge, il a été complété, et précise notamment :

- Les 5 orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville et la convention action Cœur de ville (signée le 28 septembre 2018) :
  - Conforter l'inter-mobilité



- Rendre visible le centre ancien
- Redonner de la place à la nature en centre ancien
- Habiter le centre ancien
- Intensifier les usages des citoyens, commerciaux et touristiques du centre ancien

Ces orientations stratégiques s'inscrivent dans la durée et seront en permanence activées comme une ligne de conduite sur toutes les actions.

- La stratégie de diversification résidentielle :
  - 85 logements produits en sortie d'opérations :
    - 34 logements locatifs sociaux
    - 27 logements en accession/acquisition
    - 24 logements réinvestis grâce à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH renouvellement urbain)
- Les éléments financiers : le coût HT (études, travaux) se monte à plus de 17.800.000 €, avec l'Etat (ANRU) qui viendra à hauteur de 2,3 M€, l'ANAH à hauteur d'1,9M€, le reste étant à la charge de la commune, de la communauté d'agglomération, de la région, du département, de l'OPH de l'Ariège et d'un Toit pour tous.
 

L'ANRU qui devait financer les projets aménagement à hauteur de 15% dans le cadre des 2,3 M€, participera finalement à concurrence de 30%. Le financement des deux postes d'animateurs fait partie de cette signature avec effet rétroactif à janvier 2018. Les travaux du pont de l'abattoir et la dernière partie de la RN20 seront pris en charge par l'ANRU. Prise également en charge de deux études de faisabilité (parking silo et projet de passerelle entre la gare SNCF et la halle Saint-Volusien).

Cette convention devrait être signée le 12 juillet prochain. Elle sera ensuite amendée par voie d'avenants en fonction des besoins.

Il est proposé :

- 1 : **D'APPROUVER** le projet de convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional du centre ancien de Foix, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU ;
- 2 : **D'AUTORISER** le président à signer la convention pluriannuelle 2019-2024 et les annexes, à intervenir avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires financiers ;
- 3 : **D'AUTORISER** le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 : **D'AUTORISER** le président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers ;
- 5 : **DE PRECISER** que les crédits sont ouverts au budget principal de l'exercice.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **10 - Sports-culture-solidarités / amélioration des conditions d'accueil de la salle omnisports intercommunale de Vernajoul – attribution du marché de travaux**

Rapporteur : Jean-François MANAUD

Par décision n° 2018/117 du 29 novembre 2018, le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la salle omnisports intercommunale de Vernajoul a été attribué à l'équipe constituée par le cabinet « Le 23 architecture » pour un montant de 22.100 € HT.

Par délibération n° 2019/031 du 24 avril 2019, le bureau communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel et le financement de l'opération d'amélioration des conditions d'accueil de la salle omnisports intercommunale de Vernajoul à 368.975 € HT, dont 313.975 € HT de travaux.

La consultation pour la réalisation des travaux a été publiée le 26 avril 2019 avec remise des offres le 16 mai 2019. L'analyse des offres a été présentée par le maître d'œuvre devant la commission réunie le 24 mai 2019 à 9h30 qui a émis son avis.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 17 juillet, et il est très satisfaisant de constater que pour tous les travaux, hormis le lot électricité, ce sont des entreprises ariégeoises qui ont été retenues.

Il est proposé :

**1 : D'APPROUVER** les propositions de choix des entreprises présentées par la commission et le maître d'œuvre ;

**2 : D'ATTRIBUER** les marchés de travaux aux entreprises ci-dessous désignées :

Lot	Attributaire	Montant HT
Lot n° 1 – Démolition et gros œuvre	SARL PEREIRA – 09 000 Foix	94 971,50 €
Lot n° 2 – Electricité – courant fort et courants faibles	EEGI BRUNET – 31 190 Auterive	52 100,00 €
... offre de base		33 474,00 €
... option		18 626,00 €
Lot n° 3 – Chauffage, ventilation et plomberie	ESGM – 09 100 Pamiers	45 936,60 €
Lot n° 4 – Menuiseries extérieures aluminium	Pays d'Olmes menuiseries – 09 600 Larroque d'Olmes	22 745,62 €
Lot n° 5 – Menuiseries intérieures bois	SN COFFRA TP – 09 400 Mercus-Garrabet	18 624,28 €
Lot n° 6 – Cloisonnement, isolation et faux plafonds	Platerie LAGRANGE – 09 100 Pamiers	21 000,00 €
Lot n° 7 – Carrelage et faïence	SJCUMINETTI – 09400 Tarascon s/Ariège	37 886,00 €
... offre de base		29 122,00 €
... option		8 764,00 €
Lot n° 8 – Peinture et nettoyage de fin de chantier	RAUZY Peintures – 09 330 Montgailhard	15 760,85 €
<b>TOTAL</b>		<b>309 024,85 €</b>

**3 : D'AUTORISER** le président à signer les actes d'engagement et autres pièces du marché ;

**4 : DE DIRE** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **11 - Enfance – petite enfance / avenants aux marchés de travaux du multi accueil de Montgailhard**

Rapporteur : Jean-François MANAUD

Par délibération du 25 juillet 2018, le bureau communautaire a validé le coût prévisionnel et le financement de l'opération de création d'un multi-accueil petite enfance à Montgailhard pour un montant de 1.520.175 € HT.

Par délibération du 29 octobre 2018, le conseil communautaire a autorisé le président à signer les marchés des divers lots pour un montant total de 1.114.389,45 €.

Des travaux modificatifs ou supplémentaires sont nécessaires pour le bon fonctionnement de ce bâtiment. Le montant de ces derniers, qui s'élève à 16.353,60 € HT, ne modifie pas l'économie générale du marché, l'augmentation étant de 1,467 % par rapport au prix de départ.

La commission réunie le 24 mai 2019 à 10h30 a émis un avis favorable aux projets d'avenants présentés.

Il est proposé :

**1 : D'APPROUVER** les propositions d'avenants telles que présentées ci-dessous et retenues par la commission en charge des marchés ;

Lot	Attributaire	Montant HT marché initial	Montant HT avenants
Lot n° 1 - Voirie Réseaux Divers	COLAS Sud-Ouest à Varilhes (09120)	231 530,25 €	15 297,15 €
Lot n° 2 - Gros Œuvre	ABTP à Bompas (09400)	209 994,77 €	
Lot n° 3 - Charpente-Couverture	ABTP à Bompas (09400)	186 594,14 €	
Lot n° 4 - Menuiseries extérieures	MDC DUMORTIER à Cadarcet (09240)	78 761,51 €	
Lot n° 5 - Plâtrerie-Isolation	LAGRANGE à Pamiers (09100)	62 250,07 €	-1 908,96 €
Lot n° 6 - Menuiseries intérieures	RUMEAU et fils à St-Pierre-de-Rivière (09000)	40 231,63 €	3 996,06 €
Lot n° 7 – Electricité	SPIE Sud-Ouest à Pamiers (09100)	64 800,00 €	3 773,80 €
Lot n° 8 - Plomberie CVC	ESGM à Pamiers (09100)	115 577,43 €	1 151,45 €
Lot n° 9 - Carrelage-Faïence	SJC à Tarascon-sur-Ariège (09400)	32 797,64 €	
Lot n° 10 - Peinture-sol souple	RAUZY à Montgailhard (09330)	57 007,61 €	-5 955,90 €
Lot n° 11 – Photovoltaïque	CENEO à Toulouse (31200)	13 734,40 €	
Lot n° 12 – Cuisine	JMJ Cuisines à Launaguet (31140)	20 910,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 114 389,45 €</b>	<b>16 353,60 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 130 743,05 €</b>	

**2 : D'AUTORISER** le président à signer les avenants à intervenir ainsi que toutes les pièces utiles et nécessaires ;

**3 : DE PRECISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **12 – Tourisme / retrait de la délibération concernant le déclassement du domaine public du bâtiment abritant le restaurant des Forges de Pyrène**

Rapporteur : Pierre Ville

La délibération n°2019/041 prise en conseil communautaire du 10 avril 2019 emporte déclassement du bâtiment de 326 m<sup>2</sup> et de la terrasse attenante de 73 m<sup>2</sup>, partie de la parcelle AI n° 20.

La délégation de service public relative à l'exploitation, la gestion et l'animation du bar restaurant des Forges de Pyrène » par la SARL Le Relais des Forges a pris fin le 31 mai 2019.

La désaffectation d'un bien ne peut être constatée *a priori*.

Roger SICRE précise que le restaurant est fermé depuis le 3 juin, et qu'un temps de réflexion est nécessaire quant à la suite à donner. Ce temps permettra parallèlement d'effectuer des travaux.

Il est proposé :

**Article unique : DE RETIRER** la délibération n°2019/041 relative au déclassement du domaine public du bâtiment abritant le restaurant des Forges de Pyrène prise en conseil communautaire du 10 avril 2019.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### **13 - Ressources humaines / création de deux postes d'agents sociaux à la résidence autonomie**

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Conformément à la réglementation sur le niveau de diplôme des postes d'encadrement des multi-accueils, il est proposé à l'assemblée de créer deux postes d'agents sociaux à la résidence autonomie, comme suit :

- un poste d'agent de nuit, à temps complet,
- un poste d'agent de jour ou de nuit, à temps non complet, à raison de 24h30 hebdomadaires.

Il est proposé :

- 1 : DE CREER** deux postes d'agents sociaux à la résidence autonomie, l'un à temps complet, l'autre à raison de 24h30 hebdomadaires, tel qu'exposés ci-dessus ;
- 2 : D'AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3 : DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice 2019.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### **14 - Ressources humaines / création d'un poste de responsable d'une médiathèque au sein du service de réseau lecture, relevant du grade d'assistant principal de 2<sup>ème</sup> classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Conformément à la réglementation sur le niveau de diplôme des postes d'encadrement des multi-accueils, il est proposé à l'assemblée de créer un poste de responsable d'une médiathèque au sein du service de réseau lecture, relevant du grade d'assistant principal de 2<sup>ème</sup> classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

La suppression de ce même poste, relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques sera proposée en comité technique.

Il est proposé :

- 1 : DE CREER** un poste de responsable de médiathèque au sein du service de réseau lecture, relevant du grade d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques, tel qu'exposé ci-dessus ;
- 2 : D'AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3 : DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice 2019.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### **15 - Ressources humaines / création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe à la crèche familiale à raison de 17h30 hebdomadaires**

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Conformément à la réglementation sur le niveau de diplôme des postes d'encadrement des multi-accueils, il est proposé à l'assemblée de créer un poste de d'éducatrice de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe à la crèche familiale à raison de 17h30 hebdomadaires.

La suppression de ce même poste, relevant du grade d'éducatrice de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe, à raison de 23h hebdomadaires, sera proposée en comité technique.

Didier CALVET s'interroge sur cette diminution du volume horaire.

Thomas FROMENTIN précise qu'il s'agit d'une réorganisation générale du temps de travail, qui se traduit par une baisse des horaires sur ce poste-ci, mais qui ne change rien à la quotité globale de l'accueil.

Il est proposé :

- 1 :** **D'APPROUVER** la proposition de création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe à la crèche familiale à raison de 17h30 hebdomadaires, tel qu'exposé ci-dessus ;
- 2 :** **DE DIRE** que dans le cas d'une impossibilité de recrutement d'agent fonctionnaire, ce poste pourra être ouvert à un contractuel de droit public, en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée, et que la rémunération de l'agent recruté par contrat sera basée sur la grille de rémunération d'éducateur de jeunes enfants, avec calcul de reprise d'ancienneté similaire à un fonctionnaire prenant ses fonctions.
- 3 :** **D'AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 :** **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget principal de l'exercice 2019.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **16 - Ressources humaines / création des postes constituant le nouveau multi-accueil de Montgailhard**

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Conformément à la réglementation sur le niveau de diplôme des postes d'encadrement des multi-accueils, il est proposé à l'assemblée de créer les postes suivants :

- deux éducateurs/-rices de jeunes enfants relevant du grade d'éducatrice de jeunes enfants 1<sup>ère</sup>/2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- un/une auxiliaire de puériculture relevant du grade d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup>/2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- un/une référent/-e mission santé relevant du grade d'infirmier en soins généraux de classe normale/supérieure, à temps complet,
- un/une agent d'entretien des locaux et de préparation de repas relevant du grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

Il est proposé :

- 1 :** **DE CREER** les postes suivants :
  - un/une éducateur/-rice de jeunes enfants relevant du grade d'éducatrice de jeunes enfants 1<sup>ère</sup>/2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
  - un/une auxiliaire de puériculture relevant du grade d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup>/2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
  - un/une référent/-e mission santé relevant du grade d'infirmier en soins généraux de classe normale/supérieure, à temps complet,
  - un/une agent d'entretien des locaux et de préparation de repas relevant du grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,tel qu'exposés ci-dessus ;
- 2 :** **D'AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3 :** **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice 2019.

**Adopté à l'unanimité**



## Questions diverses

- Projet de territoire (Roger SICRE) : il commence à bien vivre grâce aux différents partenariats engagés, et la solidarité intercommunale s'exerce à travers les fonds de concours.

L'Etat a accordé 1,3 M€ d'aides sur les 4 dossiers présentés (DETR et DSIL) déposés (500 K€ pour le pôle jeunesse, 350 K€ pour la voirie, 300 K€ pour l'extension de la zone Escoubétou et 150 K€ pour la réhabilitation de la salle omnisports à Vernajoul).

Le Conseil départemental a accordé 36.000 € pour les mises en accessibilité.

Restent les décisions relatives au pôle jeunesse, le comité des financeurs se réunissant le 19 juin prochain.

- Conseil de développement (Thomas FROMENTIN) : il s'agit d'une instance de dialogue autour du projet de territoire. Elle comporte 48 membres : les  $\frac{3}{4}$  ont été proposés par le conseil communautaire, le quart restant relevant d'un appel à candidature auprès des habitants.

Une réunion se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet prochain à 18h30, au cours de laquelle le conseil procédera à l'élection de son président.

- Bulletin d'information (Monique GONZALES) : le prochain numéro sera disponible la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet.

En ce qui concerne tous les événements de l'été qui auront lieu sur le territoire, il faut les lui signaler (ou à Sophie MARTY) afin que ceux-ci soient relayés sur la page Facebook de l'agglomération. Celle-ci dispose d'une bonne visibilité, et toutes les communes peuvent et doivent profiter de cette communication.

- Composition du futur conseil communautaire (Roger SICRE) : la préfecture a demandé que les conseils municipaux délibèrent avant le 31 août prochain. Il semble préférable de rester sur le système de répartition de droit commun.
- Réunion du personnel (Roger SICRE) : elle devait se tenir le 18 juin prochain, mais compte tenu de la disparition de Fabrice FOUERT, il a été décidé de reporter cette réunion.

Enfin, le président informe les membres de l'assemblée de sa décision de ne pas se représenter au terme des mandats communal et communautaire en cours.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05**